

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL.

Du Jeudi 10 Décembre 2020, à 20 heures

Date convocation: 03/12/2020

En exercice : 10

Exclu : 1

Présents: 8 : VALERY Bernard. GASQ Muriel. ROULIES Serge. LUISA-MARCELA Johnny. DURAND Thierry. TEYSSÉDRE Nathalie. SABY Bernadette. LEGER Michaël.

Absents: 2 : MIRABEL Gérard. BURGUIERE Béatrice

Procurations : 0 :

Secrétaire de Séance: GASQ Muriel

Votants : 8

Les délibérations sont consultables en mairie.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27/10/2020 est adopté à l'unanimité.

-Adhésion au groupement de commande du matériel de signalétique (panneaux) et signature de la convention avec le PNR Aubrac. Le Conseil donne son accord pour l'adhésion de la commune, donne délégation de signature au maire, Mme SABY Bernadette est désignée personne référente pour la commune chargée de suivre ce dossier. Une participation de 100 € TTC sera à payer par la commune pour prise en charge des frais de consultation et d'assistance à la maîtrise d'œuvre et un montant de 2% du marché signé par la commune sera versé au PNR pour couvrir les frais de maîtrise d'œuvre assumés par le PNR dans cette opération.

- Installation d'un lampadaire au village de Sécaillou : après consultation avec le SIEDA et ENEDIS, il s'avère que le branchement d'un lampadaire sur le poteau EDF impose des contraintes techniques pour l'alimentation, ce qui engendre une augmentation du coût et le nouveau devis s'élève à 1718.64 € TTC auquel il faut ajouter le branchement d'un compteur pour 1400 € TTC environ, le montant total de l'installation serait de l'ordre de 3118.00 € TTC avec une consommation et un abonnement à EDF. Le maire a donc demandé un devis pour un lampadaire solaire autonome qui s'élèverait à 2704.80 € TTC, sans contrainte de raccordement ni de consommation. Le maire demande l'avis du Conseil.

Madame GASQ émet des réserves sur le prix d'un lampadaire et sur la création d'un précédent concernant l'installation d'un lampadaire pour une seule maison habitée par deux personnes. Le Maire fait valoir que la commune s'était engagée par délibération à la dernière réunion du Conseil, même s'il reconnaît que le coût est élevé. Le lampadaire solaire qui reviendra moins cher pourra éventuellement être déplacé à l'avenir si les habitants ne devaient pas rester dans ce village.

Le conseil procède au vote : POUR : 7 / Abstention : 1 /CONTRE :0

Le maire est autorisé à passer commande d'un lampadaire solaire autonome.

-Déneigement sur la commune, choix du conducteur du chasse-neige, montant de la prestation taux horaire et convention : Monsieur Yannick ROUILLAC, nouvellement installé

comme artisan couvreur sur la commune, détenteur du permis poids lourds, s'est proposé considérant qu'il ne pourra pas travailler par mauvais temps, il sera disponible pour le déneigement. Le Conseil donne son accord et décide de laisser les montants horaires de la prestation à 45 €/heure HT, et 150 € par mois d'astreinte du 15 novembre au 15 mars, une convention reprenant les termes du contrat sera signée par les deux parties, le maire pour la commune et Yannick Rouillac.

-Déneigement sur les communes limitrophes, Commune de Coubisou : montant horaire de la prestation, convention : le conseil municipal décide de maintenir le prix de la prestation pour déneigement hors commune du Cayrol sur demande et par convention avec la commune de Coubisou, à 100 € de l'heure TTC.

-Devis pour remplacement des volets de la mairie, la poste et des logements côté jardin et réparation des escaliers du clocher de l'Eglise du Cayrol. Deux entreprises ont été consultées :

CHARRIE à Espalion : 9140.40 € TTC

et GUIRAL à Saint –Côme d'Olt : 9416.40 € TTC

Le conseil municipal donne son accord sur les travaux et choisi l'entreprise CHARRIE d'Espalion pour la réalisation des travaux.

-Révision des loyers des logements communaux à revoir avant le 1^o janvier 2021. Le Conseil décide de ne pas appliquer les indices de révision des loyers en 2021. Les loyers sont donc inchangés. Les loyers pourront être révisés à la sortie d'un locataire.

-Motion de soutien à l'usine BOSCH de Rodez. Le Maire, sollicité par l'Association des maires de l'Aveyron, informe qu'il a renvoyé signée une motion de soutien pour le maintien de l'usine BOSCH à Rodez, afin de réunir un maximum de signatures et appuyer sur la décision des dirigeants et politiques.

- Honoraires BOIS, Maître d'œuvre, tranche conditionnelle pour travaux de finition du lotissement du Cayrol. Le montant des honoraires pour assurer la mission de maître d'œuvre sur la tranche conditionnelle portant sur les travaux de finitions s'élève à 1950.00 € HT

- Pour information : Travaux de finition du lotissement, avenant 1, éclairage public, montants définitifs : total des travaux et autres frais annexes de maîtrise d'œuvre : 254 382.74 € Ht soit 305 259.28 € TTC pour une superficie vendable de 10 539 m², soit 28.96 € le m² ttc.

- Questions diverses, réunions

Le maire informe le conseil d'un projet d'épicerie solidaire itinérante, La Roul'olt, qui permettrait d'aller au plus proche des habitants en difficultés sociales repérés par les services sociaux. Ils envisagent de couvrir tout le nord Aveyron, les deux communautés de communes. Ils ont besoin d'aide financières afin d'acheter un fourgon, un local pour stocker les denrées et le camion, et un bureau. Ils sollicitent donc les communes du secteur. Ils ont déjà reçus des aides de la Région et d'autres partenaires. Ce projet est prévu pour 2021, et sera revu en préparation du prochain budget 2021, pour l'octroi ou non d'une subvention de la commune.

Le maire informe que les deux ifs du cimetière du Cayrol ont été abattus. Pour l'instant les deux souches ont été laissées en hauteur, il faudra voir ce qui pourra être fait : les couper à ras et araser les racines, ou bien s'en servir de bacs à fleurs, à revoir. D'autant que l'entreprise TRINCO doit revenir pour tailler le sapin du jardin derrière la mairie, une des branches est cassée et tombée, il y aura aussi à élaguer à Barrugues.

Le maire informe le conseil que deux personnes hors commune du Cayrol ont demandé à acheter une concession dans le cimetière du Cayrol pour l'une et d'Anglars pour l'autre. Le Maire demande l'avis du Conseil sachant qu'il n'y a plus beaucoup de place libre dans le cimetière du Cayrol et qu'il faudra aussi envisager de l'agrandir ou trouver un terrain approprié à proximité. Le maire prendra contact avec les propriétaires des terrains limitrophes du cimetière du Cayrol pour voir s'ils seraient d'accord de vendre.

Mme GASQ demande s'il pourrait être installé un abribus au point d'arrêt du Cayrol, en effet le café Roulies étant fermé pour cause de Covid, les enfants attendent dehors par tous les temps. A voir si cela relève de la compétence de la commune ou de la Région et aussi s'il pourra être installé à cet endroit sur le trottoir...

Fait à Le Cayrol, le 11/12/2020.

Le Maire :